

**AVIS du 16 avril 2013**  
**Projet de loi « Consommation »,**  
**Article 57, XIII**

-

Le Conseil a été saisi en procédure d'urgence par lettre du 28 mars 2013 de la directrice générale de la concurrence de la consommation et de la répression des fraudes représentant le Ministre de l'Économie et de Finances. Cette saisine concerne un projet de loi « consommation » qui, par son article 57 chapitre XIII met en œuvre le règlement de l'Union Européenne n°1177/2010 sur les droits des passagers voyageant par mer ou par voie de navigation intérieure.

Les membres du Conseil ont été sollicités sur ce projet par message du 8 avril 2013 / 12h31, accompagné de la lettre de saisine et du règlement de l'UE N° 1177/2010 du 24 novembre 2010.

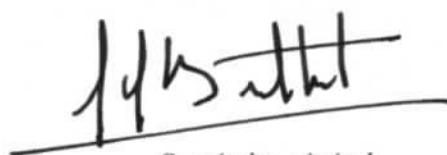
Un vote par messagerie électronique a été recueilli dont le résultat est le suivant :

Résultat du Vote

<b>CONTRE</b>	<b>: 1</b>
<b>ABSTENTIONS</b>	<b>: 10</b>
<b>POUR</b>	<b>: 18</b>

**Le Conseil Supérieur de la Marine Marchande donne un avis favorable au projet de texte article 57 chapitre XIII du projet de loi « consommation ».**

Jean-Marie Berthet, le 16 avril 2013



Secrétaire général